

accompagnés de deux témoins qui déclareront qu'ils les croient aptes à contracter mariage.

« Ceci suffira dans le cas où les contractants seront majeurs. Si l'un d'eux est veuf, il devra présenter l'acte de décès de son conjoint décédé.

« Quand les contractants seront mineurs, ils se présenteront devant l'officier de l'état-civil avec leurs témoins, et leurs pères et mères respectifs lesquels devront donner leur consentement à l'union de leurs enfants.

« Dans le cas où le père d'un des contractants serait décédé ou absent, le consentement et la présence de la mère suffirait.

« Si l'un des contractants est orphelin de père et de mère, il devra présenter le consentement de son tuteur, ou à défaut, la dispense du juge.

« Les étrangers devront faire légaliser leur acte de naissance par le consul général de leur nationalité et par le ministre des affaires étrangères, après en avoir fait faire la traduction en langue espagnole. L'acte original et la traduction seront présentés à l'officier de l'état-civil chargé de la célébration du mariage. »

s'avise de venir demander la démission d'un ministère appuyé sur une majorité imposante.

M. Wœste a littéralement roulé M. Janson. C'est une exécution de main de maître qui a soulevé les applaudissements de la Chambre et qui a obligé M. Frère à expliquer pourquoi il avait été sympathique à la candidature de M. Janson après l'échec de M. Graux.

M. Frère a appuyé M. Janson parce que M. Janson pensait comme M. Frère que le ministère est indigne de rester au pouvoir, c'est-à-dire que le moment pour M. Frère de remonter au pouvoir lui paraissait arrivé.

La séance s'est continuée par un discours de M. Bara et par une riposte de M. Janson.

Toujours les mêmes inventions ! M. Bara a eu un mot qui restera. Il a dit : On n'apporte ici que des romans !

Et c'est parfaitement vrai. MM. Janson et Bara n'ont apporté dans toute cette affaire que des romans à la tribune, mais des romans farcis des plus

Les amis et connaissances de la famille DELERUE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, du décès de Mademoiselle Marie-Rose DELERUE, propriétaire, décédée à Montreux, le 19 juin 1888, dans sa 84^e année, administrée des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le samedi 22 courant, à 10 heures 1/2, en l'église de Montreux. Les Vigiles seront chantées le vendredi 21, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Bon Goda, près de la Place, à 9 heures 3/4. — La Messe de Convoi et l'Obit du Mois seront célébrés le mardi 9 juillet, à 9 et 10 heures, en l'église Saint-Vincent, à Marquand-Batrouil.

Un Obit sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Tourcoing, le dimanche 23 juin 1889, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Arthur LAMBOTTE, caporal au 2^e régiment étranger, décédé à Son-la-Tonkin, le 15 janvier 1888, à l'âge de 23 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

CHOSSES ET AUTRES

— Mais vous êtes bien petite pour être bonne d'enfant !

— Oh ! ça ne fait rien, madame, il se fra moins de mal quand je le laisserai tomber !

Aux environs de l'Exposition :

La scène se passe au restaurant. Un client a vainement essayé dix couteaux sur une entrecôte bordelaise.

A la fin, las de tant d'efforts :

— Garçon, apportez-moi une hache.

BIBLIOGRAPHIE

Grand plan général de l'Exposition universelle de 1889. — Champ-de-Mars, Trocadéro, Esplanade des Invalides. Une feuille coloriée demi-grand aliné, 2 fr. — Le même, colorié, réduit de moitié, 1 fr. 25.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lilles-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

19332

OUVERTURE DE LA SAISON D'ÉTÉ

AUX

Fabriques Parisiennes

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Le commerce des laines par le port du Havre pendant les cinq premiers mois de 1889.

Les importations de laines par le port du Havre du 1^{er} janvier au 31 mai de cette année, comparées à celles relevées pour les cinq premiers mois de 1888, offrent une diminution sensible, plus de 40 0/0 : en effet pour 22,684 balles en 1888 nous ne trouvons plus 16,997 cette année. Les entrées ont été pour les Buenos-Ayres de 9,542 balles cette année contre 22,688 l'année dernière pour les Montevideo 2,086 balles en 1888 et 2,140 en 1889. Les Chili et Pérou ont cependant augmenté de 3,857 balles cette année de 2,331 en 1888; par contre les Russie, portées pour 1,373 balles en 1888, font totalement défaut en 1889.